



BAS-CANADA.

Nous eussions aimé à ne point appeler l'attention du public sur une affaire d'honneur, qui a eu lieu entre l'un des propriétaires de notre journal et un avocat de cette ville; mais la Minerve ayant eu l'indiscrétion de publier un rapport de cette affaire, et cela d'une manière qui n'est point entièrement conforme à la vérité, nous sommes forcés de rectifier les erreurs qui se sont glissées dans le rapport du second de M. E. B. Rodier. Mais comme nous ne pensons point que ces détails doivent occuper les colonnes d'un journal, nous les publierons sur un petit extra, que nos lecteurs trouveront point à leur numéro. (Ami du Peuple.)

Depuis le 1er mai le temps s'est mis au beau. Le soleil brille d'un vif éclat. La végétation semble reprendre une nouvelle force, et nous avons l'espoir de voir bientôt de tous les charmes du printemps. (ibid.)

Nous voyons avec plaisir que les éditeurs du *Laprairie Courrier* se proposent de publier une partie de leur journal en français. Le dernier n° qui a paru est fait sur ce plan. Comme ils le disent eux-mêmes dans un petit prospectus qui précède leur publication française, le besoin d'une feuille dans cette langue aux environs de Laprairie augmente chaque jour.

Nous regrettons d'avoir été mal informés en publiant que J. M. Raymond, écuyer, M. P. P. pour le comté de Laprairie, était présent à l'assemblée tenue à St-Philippe. Nous apprenons avec satisfaction que ce monsieur ne s'y est point rendu et qu'il a sagement refusé de se compromettre ainsi.

Nous avions annoncé sur notre dernier n° que la pétition présentée à la cour contre B. Delisle, grand comtable de ce district, avait été rejetée par les juges comme libelle. Les pétitionnaires ont présenté une seconde au grand jury de la cour de session de quartier, qui a été pareillement rejetée, ainsi que celle qui tendait à faire diminuer le tarif des honoraires des greffiers de la paix.

La compagnie des propriétaires de la barque à vapeur *l'Union Canadienne*, vient d'acheter le privilège de M. White, pour traverser entre Montréal et Longueuil, ce privilège était pour 19 ans. La compagnie l'a payé 1,200.

Mardi, l'ingénieur en chef de ce district, accompagné de trois autres officiers, s'est rendu, dans le *Patriote Canadien*, à Sorel, pour former une commission d'enquête sur les casernes détruites dernièrement par un incendie dans ce bourg. (ibid.)

Madame la comtesse de la Rochefoucault est arrivée en cette ville, après avoir voyagé dans les Etats-Unis, et l'on dit qu'elle est en route pour Sorel, où elle se propose de passer l'été avec lady Aymer.

Le nom de la Rochefoucault est si célèbre à plus d'un titre, que nous croyons qu'il est peu de nos compatriotes qui ne le connaissent. D'abord l'ouvrage publié par le célèbre duc de la Rochefoucault, et intitulé, "Maximes de la Rochefoucault," a donné à ce nom un éclat impérissable. La dame dont nous annonçons l'arrivée, est la petite-nièce de ce seigneur. Secondement, deux des oncles de la comtesse ont péri par la guillotine, durant la révolution de France. Troisièmement, la comtesse était à Paris durant les trois jours de la révolution de juillet; et quatrièmement, elle a été du nombre des personnages distingués qui ont assisté au mariage du roi Léopold. (ibid.)

Village *Debaritzsch*, 1er mai.—Le tems a été froid et pluvieux pendant quelque jours. Le beau tems paraît vouloir reprendre à présent comme on le voit par une annonce insérée dans nos colonnes, la Félicité du Richelieu commencera ses voyages entre Montréal et Chambly vers le 10 de ce mois. (Echo du Pays.)

Nous prions nos abonnés qui ont changé de domicile au 1er mai, de nous en donner avis.

QUEBEC.

MARDI, 6 MAI, 1834.

LES PREMIERS BATIMENS DU COMMERCE. L'Ottawa 28 mars de Londres et le *Robertson* 1er avril de Greenock sont tous deux arrivés hier à quatre heures P. M. à la Grosse-Isle. Ce premier est arrivé sur notre rade à deux heures aujourd'hui. Le dernier ayant plus de 26 passagers sur l'avant subi la détention ordinaire. L'Ottawa a 19, le *Robertson* 26 passagers de chambre. Ils ont vu que quelques batimens en rivière et ont essuyé aucuns obstacles par suite de glaces.

Nous tirons les journaux de Londres du 23 au 26 mars inclusivement, le précis suivant des nouvelles: Le 26 le projet de loi sur les postes des colonies britanniques, reçut la sanction royale. La compagnie des terres du Haut-Canada se réunit le 26. Le rapport assure que la compagnie fait de bonnes affaires. 2,400,000 et quelques acres est le montant de leurs terres: de 7s. 6d. @ 13s. par acre est le prix auquel elles se sont en dernier vendues. Les nouvelles reçues de New-York n'allaient qu'à 4 mars.

Sir Daniel Sandford, professeur de langue grecque, université de Glasgow, est élu membre de la chambre des communes pour Paisley (Ecosse).

Le 19 juin avait été fixé comme le dernier jour pour des notices de motions, dont il se trouvait déjà 140 sur les ordres du jour des Communes. La duchesse de Kent et la princesse Victoria avaient été attaquées par l'influenza, qui se faisait assez généralement sentir.

M. Denman juge-en-chef est appelé à la chambre des pairs, sous le titre de baron Denman. Les consoliés se vendaient à 91.

Il n'y a pas de nouvelles du Portugal. Celles de Madrid sont du 16 mars. Les troubles n'étaient pas entièrement apaisés; la populace demandait le supplice du nouveau ministre Burgos.

Nous venons de la Hollande du 24 mars mandent que les soldats sur la frontière se disposent à chaque instant à compromettre la paix par des attaques sur les Belges.

Celles de Constantinople du 25 février constatent de grands préparatifs pour la guerre, surtout à l'égard de la marine.

L'Ottawa n'a pas mouillé à Québec; il est continué en route pour Montréal, avec un vent léger de l'Est. Les passagers, composés de deux ou trois familles principalement, se rendent au Haut-Canada. Il est parti des Dunas le 31 mars, faisant route avec le *Caroline*, *Beaufort*, *Canadian* et *Centurion*; par la hauteur du Lizard il fit route avec le *Great Britain*.

Ni le *Robertson* ni l'Ottawa ont essuyé des obstacles par suite de glaces. On n'attend ce premier que demain. Il apportera probablement des nouvelles du 28 mars de Londres.

Les journaux de New-York de mercredi dernier au soir, le 30 ultimo, sont toujours sans nouvelles ultérieures d'Europe. Les derniers paquebots sont du 16 mars. Le paquebot du 24, en supposant qu'il fut parti au jour fixé, se serait trouvé en route depuis 36 jours, le 30 ultimo, ce qui est un long trajet à cette saison de l'année.

Les journaux du Haut-Canada du 25 ultimo sont sans nouvelles intéressantes. Il a été dit dans certains journaux du Bas-Canada que l'élection générale de la province supérieure devait avoir lieu dans la première huitaine de juin. Nous n'avons point de renseignements certains sur ce bruit. L'élection a cependant déjà excité beaucoup de discussion; plusieurs candidats se sont déjà portés devant les électeurs, et d'autres ont été choisis par des assemblées publiques. Le parti à la tête duquel se trouve M. Bidwell, le ci-devant président de l'assemblée, et qui tout en appuyant la constitution existante, insiste sur l'économie dans tous les départemens, sur le contrôle des deniers publics par la chambre, et sur un plus haut degré d'indépendance pour le conseil législatif, &c., a été en minorité durant le parlement actuel. Il est probable qu'il va renfortir par l'élection générale.

Le public attend depuis long-temps le tableau officiel ordinaire des importations et exportations pour l'année expirée, que la loi statue devoir être soumise à la législature. Ce document est d'une haute importance pour le commerce, car il forme la base des prix, et le négociant est obligé de recourir à des tableaux incertains ou inexacts. La principale cause du délai vient des deux douanes, distinctes de Québec et Montréal; quoiqu'il en soit, il faudrait remédier à Mal.

M. Gamache, d'Anticosti, est arrivé avant hier en chaloupe, ayant été 18 jours à monter. A peine s'attend-on encore à l'arrivée de cinq goélettes chargées de rum etc. qui ont fait voile d'Halifax avant le 22 ultimo. Il ne paraît pas par les derniers papiers de Pictou et de Miramichi que vers le 20 il y eut de la glace dans le détroit du Canso, ni par ceux d'Halifax qu'il s'en trouvait sur la côte de la Nouvelle-Ecosse. Cependant l'extrait suivant d'une lettre ferait croire le contraire.

Extrait d'une lettre d'Halifax, en date du 23 avril 1834: "Plusieurs goélettes chargent ou ont déjà chargé pour votre port. Un certain nombre a fait voile dimanche le 20, mais vu la durée des vents du nord, qui ont accumulé une grande quantité de glace dans la baie de Chebucto et le détroit de Canso, je doute qu'aucune puisse entrer dans le golfe avant le 1er du mois prochain."

Le *Thomas Tucker* parti d'ici pour Liverpool jeudi dernier, a été vu à la hauteur de Manicouagan. Un fort vent, accompagné de neige et de pluie, soufflait alors du nord-ouest.

Extrait d'une lettre du gardien du phare de la pointe sud-ouest d'Anticosti: "Nous avons eu un beau printemps, et nous attendons des bâtimens très à bonne heure. J'ai le chagrin de dire que l'homme qui avait été chargé de la garde de la pointe Est est probablement mort de maladie. Il m'a fallu envoyer un individu pour prendre soins des hommes et de la Tour le 2 mars, avec des remèdes et une partie de mes propres provisions. Il avait été onze semaines au lit."

ACCIDENT DEPLORABLE.—Samedi et dimanche nous avons eu plusieurs bourrasques de vent de nord-ouest. Nous avons la douleur d'apprendre que, pendant l'une d'elles, GEORGE WALLACE SCOTT, écuyer, avocat, de cette ville, s'est noyé samedi vers deux heures de l'après-midi. Lui, son frère, et quatre autres se rendaient à St-Nicolas, à la voile dans une chaloupe trop chargée, appartenant à un nommé *Gelée*, de St-Nicolas, qui chavira vis-à-vis le Foulon. On suppose qu'alors les pieds de M. Scott s'embarassèrent dans les écoutes. Les autres se soutinrent sur des rames, et furent sauvés par une chaloupe appartenant à l'établissement de M. Caldwell. M. Scott était associé de Charles Panet, écuyer; il était garçon, et âgé de 27 ans.

Il n'a point été reçu d'avis officiel que le 18e régiment devait venir en Canada. Ce bruit n'a été répété que par le *Limerick Chronicle* qui, cependant est en général bonne autorité sur de pareilles questions. Mais si le 18e vient ici, ce sera sans avoir passé par la routine ordinaire du service étranger, et comme le 32e a pris ses quartiers pour l'année à Québec, il en résultera des dépenses pour le gouvernement, qui s'oblige de payer les frais encourus par les officiers dans de semblables occasions.

Les sixième et septième goélettes chargées d'approvisionnement de bouche, etc., pour les habitans de Gaspé en détresse, ont été expédiées samedi soir dernier.

Prix du pain: pain blanc, 4lbs. quatorze sols. pain bis, 6lbs. dix-huit sols. Québec, 5 mai 1834.

La maison incendiée aux Trois-Rivières, occupée par l'hon. M. Heney, ne lui appartenait pas, et ses meubles, etc. étaient assurés.

Kamouraska, 3mai 1834. M. l'Éditeur.—Ayez la bonté d'insérer dans votre prochain numéro, le fait suivant; ce faisant, vous obligerez votre obéissant serviteur. T. CASARAT, N. P.

"Il est mort ces jours derniers, dans cette paroisse, un homme non marié du nom de Pierre Lafrance, à l'âge extraordinaire de 103 ans. Il vivait dans une grande indigence, quoique quelques individus assurassent qu'il était très-riche. Après sa mort on a trouvé dans le grenier de la maison qu'il habitait la somme de £300 en piastres françaises, laquelle somme est maintenant déposée entre les mains du curé. Il était dans la paroisse depuis environ quarante ans.

"Le fait ci-dessus pourrait faire venir les héritiers en avant, si par cas il en a."

La *Minerve* d'hier soir, parvenue par le *Patriote*, ne contient que les paragraphes suivans, qui ont quelque intérêt:—

Montréal, (lundi) 5 mai.—Un meurtre horrible vient d'être commis, en cette ville, ce matin à 10 heures, dans la rue Mignonne, faubourg St. Laurent. Il paraît qu'un nommé Thomas Goodman, maître de danse, avait échangé quelques paroles avec Tousseint St. Amour, charretier, peu de temps avant le moment fatal. Goodman abandonna la partie pour courir chercher un fusil et revint vers l'endroit où se trouvait St. Amour qui était alors en compagnie avec le nommé Louis Boucher, maçon. Goodman, le fusil à la main, se saisit de St. Amour, et lui dit de le suivre au bureau de la police. Ce dernier ne faisait aucune difficulté de le faire et de se mettait même en marche, quand, à l'instance de Boucher, qui lui dit de ne pas s'occuper de Goodman, qui n'avait pas droit de l'arrêter, il revint sur ses pas rejoindre Boucher. Goodman concha aussitôt son fusil en joue presque à bout touchant, et en désonna le contenu dans la tête de St. Amour qui fut chargé le contenu dans la tête de Boucher reçoit aussi encore deux pas et tombe. Goodman reçoit aussi dans l'épaule une partie du plomb dont est chargé le fusil de Goodman.

St. Amour, malgré les soins des docteurs Nelson et Bruneau, n'a survécu que peu de temps à sa blessure. On croit que celle de Boucher n'aura pas de suite fâcheuse. On a eu beaucoup de peine à arrêter Goodman qui menaçait de tuer ceux qui approcheraient de lui. Il est maintenant en prison.

Aujourd'hui, à 3 heures, le conseil de ville s'est réuni pour décider par le sort quels sont les huit membres qui doivent être remplacés cette année. Le sort a décidé comme suit:—

- Restent. C. S. Rodier, Julien Perrault, Nahum Hall, John Donegan, John McDonell, Dr. Vallée, Joseph Gauvin, Jacques Viger, Sortent. John Torrance, Dr. Nelson, Turton Penn, Joseph Roy, Dr. Lasignan, John Turney, Augustin Tulloch, François Derome.

A M. l'Éditeur du *Canadien*, bibliothécaire-salaire de la chambre d'assemblée.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai lu dans une de vos dernières feuilles, un état des salaires des gouverneurs des Etats-Unis. Vous avez probablement quelque peu en publiant cet intéressant résumé qui fait voir l'économie de nos voisins. Votre désir était sans doute d'ouvrir les yeux des Canadiens sur l'injustice oratoire de taxer un peuple pour l'avantage des officiers publics. Mais comme vous n'avez pas dans cette occasion, ainsi que dans bien d'autres descendu dans des détails qui auraient pu intéresser vos lecteurs, parce que je suppose vous aviez trop d'humilité pour vous donner comme un exemple, chose qui est bien pardonnable à un patriote comme vous surtout, permettez, que je partage vos opinions sur ce sujet, je tâche de remplir la lacune que vous avez laissée dans le paragraphe en question, et que je cite des faits à l'appui de ce que vous avez avancé. J'aime tant les faits, comme vous devez le savoir. Ainsi entrons en matière.

Parmi les officiers publics du pays, j'en trouve un dont le nom ressemble pas mal au votre qui ne reçoit pas moins de 800 piastres par année comme bibliothécaire de la chambre d'assemblée pour... ma foi je n'en sais rien, ou plutôt je ne le sais que trop et j'ose le dire. J'ai quelquefois visité la bibliothèque, je vous y ai vu tantôt lisant les gazettes, tantôt vous amusant à répéter les nouvelles du jour, à ceux qui avaient le temps et la patience de vous écouter. Le journal intéressant à la tête duquel vous êtes, offre des preuves non équivoques du profit que vous avez tiré de vos lecteurs. Si les gouverneurs et autres fonctionnaires des Etats-Unis sont suffisamment payés avec les mêmes salaires dont vous donnez le détail; Expliquez-nous donc (vous qui êtes dans le secret) pourquoi les Canadiens sont taxés au montant de 800 piastres par année pour vous payer votre salaire. Ce n'est pas notre méchant gouverneur qui vous a forcés d'accepter cette situation, elle ne vous a pas même été offerte par qui que ce soit. Entre nous soit dit, (je vous prie de ne pas le répéter à d'autres) c'est à vos propres intrigues et à celles d'un de vos amis que vous êtes redevable (ainsi que bien d'autres patriotes) de ce bonus, pris de la caisse publique. Vous avez réussi à chasser un individu qui avait plus de droit à la situation que vous, mais qui n'avait pas encore appris comment on peut vivre de patriotisme. Pourquoi faites-vous donc tant de bruit? Auriez-vous intention de présenter une requête à la prochaine session réclamant l'attention des représentans du peuple sur l'énorme salaire que vous recevez, pour ne rien faire; oh! pour le coup vous seriez patriote et vous mériteriez bien du pays et je suis prêt à — mais attendons, point d'indiscrétion, il ne faut pas vous accorder au-delà de votre mérite. Quand je verrai votre requête, alors je chanterai vos louanges, mais pas avant.

Un mot de plus avant de terminer. Ne vous êtes-vous pas aperçu d'un petit changement dans l'opinion publique depuis quelque temps? Si vous continuez à nous instruire sur le montant des salaires accordés aux fonctionnaires publics dans les Etats-Unis, il pourrait se trouver quelque méchant qui profiterait de vos lumières pour instruire le peuple lui dirait "Canadiens; vous devez vous apercevoir que plus que jamais que vous êtes la dupe d'une poignée d'intriguants, qui ne cherchent qu'à vivre à vos dépens, tout en criant bien fort contre ceux qui en font autant. Si le gouverneur dépense beaucoup de votre argent en prenant un fort salaire pour lui-même et en accordant à ses protégés et à ses flatteurs, l'orateur de la chambre ne néglige pas les siens depuis l'hon. agent, jusqu'au pauvre témoin *Banal*. Mr. Papiéau reçoit 4,000 piastres par année pour faire beaucoup de bruit à la chambre, où il n'a jamais proposé qu'une mesure M. P.; paie 800 piastres (de votre argent Canadien) tous les ans à Mr. Et. Parent pour écrire des niaiseries sur le Canadien. Mr. P. paie 800 piastres à M. Waller pour des traductions qui sont faites pour la plupart par M. Wickstead, qui est aussi payé pour ces mêmes traductions par M. P. M. P. a fait des bureaux de la chambre une retraite (honorable sans doute) pour des gens qui ne pouvaient rien que de politique. Eh bien! Canadiens, en ceci vos intérêts sont-ils bien consultés, et croyez-vous que le pays y gagnera beaucoup. Réfléchissez-y et à l'ouverture de la prochaine session, présentez-vous devant la chambre. Demandez à M. P. et à ses satellites de faire preuve de leur bonne-foi en réduisant les dépenses de la chambre. Puisque M. P. en appelle constamment à l'exemple que nous donnons les Etats-Unis, qu'il soit le premier à demander la réduction de son salaire à une somme raisonnable. Il est payé trois fois plus que l'orateur de la chambre des Etats-Unis, et soixante-et-douze fois plus en raison de la population des deux pays. Il ne s'agit pas de crier contre tout ce que le gouverneur fait, mais il faut proposer un remède et non pas tomber dans des écarts aussi grands que ceux dans lesquels il est tombé lui-même; il faut apporter un remède aux maux du peuple, mais non pas un remède comme celui que l'on y a apporté, qui peut avoir des conséquences plus funestes que la maladie elle-même.

Qu'en pensez-vous, M. Parent, n'y a-t-il pas quelque chose de vrai dans ce qui précède.

UN AMI DU STATU QUO. Québec, 4 mai 1834.

Pour la *Gazette* de Québec. PROGRES DES PATRIOTES REFORMATEURS. Extraits de la pétition au roi des 87,000. Déc. 1827.

"Nous les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, habitans de votre province du Bas-Canada, supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir bien accueillir favorablement cette humble pétition, que nous déposons aux pieds de Votre Majesté avec des vœux pleins de reconnaissance et un attachement inviolable envers votre auguste personne et le gouvernement de votre Majesté. Conclusion. "C'est pourquoi nous supplions votre Majesté de vouloir bien exercer votre prérogative

royale de manière... qu'ils (vos fidèles sujets du Bas-Canada) soient maintenus et assurés dans la pleine et entière jouissance de la constitution du gouvernement établi par le dit acte (31e George III), sans qu'il y soit fait aucun changement quelconque."

Du journal révolutionnaire, 10 avril 1833: "Si le gouvernement anglais nous demandait des explications, nous lui dirions, avec franchise et sans réticence: le Canada est une colonie qui est destinée à former un vaste empire, et pour lequel conséquemment l'état colonial n'est qu'un état de transition, et il n'est pas probable, il est même impossible que dans un demi siècle il soit encore colonie européenne."

De la 50e résolution adoptée par la chambre d'assemblée le 21 février 1834: "..... Cette chambre croirait manquer au peuple anglais, si elle hésitait à lui faire remarquer que, sous moins de vingt ans, la population des Etats-Unis de l'Amérique sera autant ou plus grande que celle de la Grande-Bretagne; que celle de l'Amérique anglaise sera autant ou plus grande que ne le fut celle des ci-devant colonies anglaises lorsqu'elles jugèrent que le temps était venu de décider que l'avantage inappréciable de se gouverner au lieu d'être gouvernés, devait les engager à répudier un régime colonial qui fut, généralement parlant, beaucoup meilleur que ne l'est aujourd'hui celui de l'Amérique anglaise."

Du journal révolutionnaire, 25 avril 1834: "..... Toutes les fois que la métropole a voulu législater pour les colonies, elle n'a fait que des bêtises, des lois inécoutables, pour la plupart. Ainsi, bon gré, mal gré, il faut que le gouvernement de Downing-street cesse, et cesse entièrement, et bientôt."

Tels sont les progrès des patriotes réformateurs. En 1827, ils protestaient une fidélité inviolable et éternelle au gouvernement d'Angleterre et à leur constitution; en avril 1833, ce n'était plus qu'une loyauté, qu'un attachement de 50 ans; au 21 février 1834, il ne leur restait plus que 20 ans pour être assez vieux et assez raisonnables pour se passer de la mère-patrie et se gouverner eux-mêmes. Aujourd'hui, c'est bien autre chose; déjà le temps est venu, il faut que le gouvernement de Downing-street "cesse, et cesse entièrement, et bientôt."

Eh bien! courage, messieurs les patriotes, envernez un pas; je ne déclare-je vous que le gouvernement d'Angleterre a cessé entièrement! "Car les choses vont vite en Canada." Toutefois, M. l'Éditeur, gardez-vous bien de leur donner l'épithète de révolutionnaires, car ils ne l'aiment point du tout; ils sont toujours prêts à dire qu'ils sont fidèles et loyaux, et pour preuve, qu'ils étaient dans la dernière guerre.

Monsieur, En insérant dans votre journal impartial, les lignes qui suivent vous obligerez un de vos lecteurs. Monsieur l'Éditeur, Qu'il est ridicule, pour ne rien dire de plus, de voir figurer comme présidents, vice-présidents &c. &c. des assemblées à l'appui des résolutions, certains personnages de campagne, qui n'ayant jamais trouvé le moyen de se rendre importants, saisissent avec avidité la première occasion qui se présente, d'informer le public de leur existence. Il est si naturel à l'homme, monsieur, ce désir de la célébrité, il est si glorieux de transmettre son nom, sinon au-delà des mers, (privilege exclusivement attaché aux grands noms) et auquel, il est vrai, ils ont la modestie de ne pas prétendre) du moins au-delà des limites de son comté; de voir son nom inscrit sur la liste des hommes sages et modérés, au moins rangé parmi ceux des patriotes du jour. Mais rendons leur justice; ce ne sont très-souvent que des faits matériels que l'ignorance absolue des premiers principes de la constitution et de l'état du pays, peuvent excuser jusqu'à un certain point. En effet, comment taxer d'insubordination, de manque de loyauté et de respect pour la Mère-patrie, un homme dont ce dernier mot n'a peut-être encore jamais frappé l'oreille et que l'on appelle cependant à une des premières places de l'assemblée. Je n'entreprendrai pas cependant de justifier le mensonge insigne contenu dans une communication au Canadien signée "Un habitant de la Beauce"; il est devenu depuis de notoriété publique, voilà cependant ce que l'on nous donne tous les jours, pour l'opinion du peuple: O tempora, o mores! Ce sont les réflexions qu'ont naturellement fait naître dans mon esprit les procédés de l'assemblée des priettes dans l'une (passez leur la trivialité de l'expression) du comté de Beauce. N'osez pas, Mr. l'Éditeur, leur demander maintenant pourquoi les personnes instruites et éclairées du comté, n'y ont pas figuré, car ils vous répondraient qu'ils étaient des bureaucrates, des &c. &c.

UN AUTRE DE LA BEAUCE. Au Rédacteur de la *Gazette* de Québec. Monsieur, Le *Canadien* de vendredi dernier donne la traduction d'un écrit du *Victor* de Montréal, pour prouver que "nous ne sommes pas bien comme nous sommes."

Le gouverneur, dit-il, n'est pas responsable dans la colonie; il peut priver de l'argent dans la caisse publique; il peut retirer un writ d'élection; il peut faire fusiller les citoyens dans les rues; laisser poignarder les citoyens par les soldats; refuser de payer ses dettes. Il peut refuser d'avancer de l'argent aux représentans du peuple; nommer une branche entière de la législature, etc. Tout cela se dit dans le *Victor*, et se reproduit dans le *Canadien*, la *Minerve* et leur *Echo*. Mais le gouverneur est responsable et dans la colonie et hors de la colonie. Il est responsable dans la colonie, puisqu'il ne peut réussir dans son gouvernement sans le concours des représentans du pays; il est responsable en Angleterre et au roi et au parlement. C'est en portant contre lui des fausses accusations, qu'on diminue cette responsabilité; car on ne doit point faire que bien peu de cas d'accusations portées si inconsidérément.

Le conseil exécutif est mal composé, le conseil législatif est mal composé, dit-on, et l'on oublie que le gouvernement a offert de mettre ceux mêmes qui se plaignent le plus au conseil exécutif, et qu'il a été ajouté dix membres canadiens au conseil législatif, depuis trois ou quatre ans.

Mais M. Caldwell a fait banqueroute et doit à la province; M. Bell lous les forges St-Maurice à des prix; M. John Stewart est commissaire des biens des jésuites et maître de la Trinité avec de forts appointemens; M. Ryland, greffier du conseil exécutif depuis près de 30 ans, reçoit pension, appointement et honoraires que la chambre a approuvés; M. Felton est commissaire des terres; M. Halo est receveur-général, et tous conseillers législatifs, et l'on se dit que pour ces SIX conseillers législatifs qui pourraient être sous l'influence de la couronne, il y en a vingt-quatre qui ne reçoivent rien de la couronne, et en sont entièrement indépendans.

M. Amiot, qui n'est jamais venu dans le pays, a dit-on, une sincère; le gouvernement réclame l'argent provenant des terres de la couronne, et les officiers publics ne croient pas se dessaisir de leurs registres ou minutes, à la demande de la chambre, etc., etc.

Des gens d'origine anglaise ont, dit-on, 157 places sur 204; c'est un grand mal assurément pour ceux qui désirent des places, et qui ne sont pas d'origine anglaise; mais cela ne regarde tout au plus que 157 personnes parmi le peuple. La chambre a le moyen de se défaire de ces gens d'origine anglaise qui ont des places, et qui malversent; et elle y a déjà réussi. Il est plus difficile de s'en débarrasser rien que parce qu'ils sont d'origine anglaise, pour se mettre à leur place.

La chambre d'assemblée, au lieu de faire la guerre à des abus réels, a voulu faire la guerre au conseil législatif et au gouvernement, avec lesquels elle aurait dû travailler pour le bien du pays. Elle a voulu détruire le conseil tel qu'établi par l'acte constitutionnel, et réduire le gouvernement "par la famine." Il n'est pas surprenant que le gouvernement et le conseil lui refusent quelques-unes de ses demandes, et que ces deux corps ainsi attaqués cherchent à se défendre. Si les places ne sont pas mieux réparties, si les terres de la couronne se vendent à des compagnies, si les biens des jésuites ne sont pas restitués en entier, s'il n'y a pas d'argent cette année pour les chemins, si des bills ont péri dans le conseil, c'est dû aux exorbitances mal fondées des membres de la chambre et leurs créatures, et à cette guerre ouverte qu'ils ont faite au conseil législatif et au gouvernement depuis que le gouvernement d'Angleterre a témoigné par la dépêche du secrétaire du roi en 1831, qu'il consentait à toutes les demandes jusqu'alors de la chambre et du pays.

Il a bien fallu que le gouvernement et le conseil se défendissent contre les attaques de la chambre. La chambre elle-même ne pouvait se trouver dans de bonnes dispositions à travailler avec ces corps, pour remédier aux abus, et avancer les affaires du pays; cette année même, ceux qui se plaignent que le gouverneur et le conseil n'ont pas passé les bills de la chambre, ont voté pour arrêter toutes les affaires dès le premier jour de la session.

Si ces messieurs disaient la vérité, ils diraient qu'ils ne veulent rien faire jusqu'à ce qu'ils soient maîtres des "cent-cinquante places" de profit qui sont en la possession de personnes "d'origine britannique." Et à en juger par la paye qu'ils donnent depuis 18 ans à l'orateur de la chambre d'assemblée (qui est plus forte, à raison des deux mois de temps qu'il assiste à la chambre, que la paye du gouverneur), messieurs nos membres, s'ils étaient maîtres de ces places, et du pays, feraient de bonnes affaires.

La chambre dépense déjà, à chaque session, de deux ou trois mois, environ la moitié autant que tout le gouvernement et les juges pour toute l'année. Voyez comme ces messieurs ménageraient nos deniers s'ils les tenaient seuls entre leurs mains! Québec, 5 mai 1834. ATTENDEZ UN PEU.

A M. le Rédacteur de la *Gazette* de Québec. Vous avez fort bien dit, qu'il n'y a de possible que la comédie pour l'imposture, le non-sens et les inepties de nos patriotes-révolutionnaires. Je vous cite un nouvel extrait qui fait ressortir toute la force de cette vérité. Il est tiré du journal révolutionnaire de Québec, et reproduit d'un correspondant du *Montréal Gazette*:

"Il commettrait une grossière erreur en fait de gouvernement; ce serait reconnaître que la richesse, les lumières, et l'industrie ne doivent pas avoir de poids dans le gouvernement de l'état. Il renverserait l'ordre des affaires politiques; il permettrait aux ignorans (les canadiens) de gouverner les sages (les Bretons); aux pauvres (les Canadiens) de gouverner les riches (les Bretons); en un mot il adopterait le meilleur moyen d'effacer la ruine de la colonie, en facilitant l'accomplissement de votre projet favori mais criminel— une révolution sanglante et l'extermination de tous les Bretons de la Colonie."

Les mots entre parenthèses sont les ineptes russes et les impostures d'usage chez ce journal. Il n'y a nulle opinion de plus vraie, que celle qui donne à la propriété un certain poids dans les gouvernemens; c'est-à-dire, que ceux qui n'ont rien, n'auront pas le pouvoir de satisfaire un penchant fort et naturel de s'emparer du bien d'autrui. Si par une révolution les masses pouvaient sûrement s'accaparer les biens d'autrui, il n'y aurait pas un gouvernement qui existerait une journée. Le premier besoin de tout gouvernement est de rendre les propriétés sûres, l'industrie libre, et c'est ce principe qui par tout a créé une aristocratie, non une aristocratie de privilèges, mais une aristocratie d'industrie. C'est une de ces absurdités, de ces inepties, de ces impostures que précèdent nos révolutionnaires jusque dans la tribune, que de dire qu'il n'y a pas d'aristocratie réelle, ici comme partout ailleurs; dans les monarchies comme dans les républiques; dans le Bas-Canada comme dans les Etats-Unis. Cet intérêt, cette aristocratie réelle, des riches opposés aux pauvres, M. l'Éditeur, qu'on dénonce aux masses sied bien à nos révolutionnaires, s'accorde fort bien avec leurs projets; mais ils ne s'emparent pas, ils ne déroberont pas leurs voisins, tant que nous serons sous le gouvernement anglais; et au moment où ils n'y seront plus, ils s'entrégorgeront, comme tous leurs prédécesseurs l'ont fait, et le plus rusé d'entre eux s'assoira sur leurs calamités, et les domptera comme l'ont fait tant d'autres. Dans le gouvernement anglais cette aristocratie est élu par le roi, qui se son ton n'agit que par ses ministres responsables aux communes et au peuple, y compris l'aristocratie. Rendre électorale cette aristocratie serait de donner aux masses qui n'ont rien, et qui naturellement se portent à dérober les autres, une force destructive de l'aristocratie réelle, (qui existe, comme je l'ai déjà dit partout, et dans le Bas-Canada comme ailleurs), destructive de tout gouvernement stable. On a tenté de substituer aux Etats-Unis une aristocratie électorale, non par des ministres responsables, mais par des états indépendans, en confiant à un état de 60,000 âmes, les mêmes droits qu'à celui de 2,500,000; ce gouvernement existait depuis 71 ans; tous les jours il est menacé d'être bouleversé. Le gouvernement anglais existe depuis mille ans et plus.

UN SUJET ANGLAIS. QUELLE EST L'OPINION GENERALE DU PAYS SUR LES 92 RESOLUTIONS DE LA CHAMBRE? Monsieur l'Éditeur, Il importe beaucoup de résoudre cette question pour la loyauté des habitans de cette colonie. Ces résolutions vont à détruire l'équilibre de notre constitution: car la destruction du Conseil Législatif pour y substituer un Conseil Electif détruirait les contre-poids du Gouvernement Colonial, comme le déplacement d'un angle détruirait un triangle. Ceci est l'évidence; et il n'y a que les intérêts à tromper qui puissent soutenir le contraire. On croit de toute part que c'est le vœu du peuple que ce soit

versement de notre organisation sociale. Voyons si tel est vraiment le cas. Or, pour procéder méthodiquement, il faut s'entendre sur ce mot peuple. Si par peuple l'on entend les hommes du mouvement qui courent après des places et de l'argent, comme des charlatans après des spécifics et des vieillards vers une fontaine de jeunesse—plus la séquelle de jeunes désœuvrés et de bonte-feu—en outre, la série des dupes, des manéquins, et la famille des amphibies—puis encore, cette hideuse nomenclature de mauvais sujets des villes qui se ramifie dans les coteries de quelques campagnes—puis enfin, ces agitateurs qui, montés sur des échasses, appellent les passions corrosives pour susciter des commotions populaires à la faveur desquelles ils pourraient gaffer des places et se pavaner sur la scène—si enfin, l'on prétend que le peuple soit ce kilo de bassets de toute origine, qui voudrait abattre la tête et la fortune de ceux qui sont au-dessus d'eux, enfin de marcher sur leur ruine;—j'avoue que ce peuple-là veut des 92 Résolutions. Mais si l'on entend par peuple, comme ce doit être, cette aggrégation d'habitants honnêtes qui trouvent sur une glèbe productive et non grevée, de l'aisance, de la liberté, de l'indépendance, du bonheur, et plus ici que dans un autre pays, peut-être—plus, la classe des industriels qui par leurs talents et leur travail marchent à l'égal de ce qu'il y a de mieux dans ces mêmes classes en Europe—plus encore, les compagnies de commerce et corporations qui ont besoin de l'ordre et du repos public pour leurs affaires—puis enfin, le corps des seigneurs, du clergé et des professions libérales... Si enfin l'on entend par peuple, les Canadiens de toute origine qui forment une nation des plus religieuses et des plus loyales—je dis hautement que ce peuple-là ne veut point des 92 Résolutions, que dis-je? qu'il les a en horreur quand il en médite la tendance révolutionnaire. Nous voulons rester comme nous sommes: Voilà le cri général, la pensée nationale, le signe de ralliement.

Que deux ou trois dupes du conseil et des hautes classes veuillent d'un changement qui les prairait; que M. Papineau fasse crier sa clientèle, que des assemblées de quelques individus fasse écho dans quelques campagnes; que la Minerve s'engoue, que le Canadien se pème, que le Spectateur entre en fureur, que le Triste Echo hurle sans se comprendre, tout cela n'est point le peuple, rien moins que le peuple; ce n'est qu'une faction qui n'aura jamais d'autre dénomination que celle de la clique.

La preuve que la meute anarchique craint la loyauté des Canadiens, c'est qu'elle ne veut ni leur lire, ni leur prêter les 92 résolutions; et qu'elle a promis de payer les frais des conventions populaires, sachant très bien qu'elles rencontreraient l'opposition, mais qu'elles pourraient la vaincre, au moins en partie en achetant quelques douzaines de bonnes consciences, et en louant des *boûtes* et des *bugles* pour prendre en considération l'état de la province. En vain, fait-on sonner bien haut la tenue des assemblées populaires, exalte-t-on les présidents, les secrétaires et les harangueurs *claboteux*, dont la plupart ne savent ni lire, ni écrire, correctement leur propre langue; en vain on leur donne tout des savans politiques! des législateurs! des constructeurs d'ordre social! les interrogés du pays! les organes de la nation! que dis-je, le peuple lui-même en personne! parlent-ils? C'est le peuple qui ouvre la bouche comme la statue de Memnon au premier rayon du soleil! agissent-ils? C'est le peuple, et toujours le peuple...! En vain, dis-je, mettent-ils toutes leurs forces et toutes leurs lumières en campagne; leurs assemblées sont désertes et à peine peut-on y réunir quelques vingtaines de personnes. Ceci est si vrai, qu'il n'est jamais osé mettre les noms dans leurs rapports publics.

D'autres preuves que les habitants sont trompés quand ils signent les requêtes de la chambre, c'est que dans les paroisses où on a fait lire et commenter les 92 résolutions, elles ont rencontrées une opposition considérable. Témoins: St. Martin, Ste. Thérèse, St. Eustache, St. Philippe, Beauharnais, etc., etc. Dans Ste. Thérèse, la prétendue assemblée patriotique, vantée dans la Minerve, n'était composée que de quelques brouillons de Terrebonne et de Ste. Rose; voyez les noms des présidents, secrétaire et moteur, dans la Minerve, tandis que l'assemblée loyale a réuni un très-grand nombre de personnes qui ont donné leurs noms. A St. Eustache, les représentants du comté ont troublé l'assemblée loyale, par des cors-de-chasses et des *boûtes* de St. Benoit et de St. Colomban. Malgré cela, cette assemblée a réuni plus de deux cents citoyens, amis de la constitution, qui ont donné leurs noms; plus de cent cinquante ont signé de leur propre main. A Ste. Scholastique, le représentant, M. G., s'est désolé que les poulains à la porte de l'église—pas un mot d'applaudissement! pas une signature! Ce ne fut qu'à la troisième séance d'éloquence, qu'il a fait sauter une quinzaine de noms approbateurs des 92 monstres! Quoi qu'on ait dit:

Qui n'est point de serpent ni de monstre odieux, Qui par l'art imité ne puisse plaire au yeux.

Les 92 ont fait peur à St. Scholastique. A Beauharnais, l'effigie du grand chef de la clique, a été spectateur de la Minerve, du Canadien, de l'Echo et du Spectateur à saut par la poudre constitutionnelle des loyalistes, suivant la rumeur publique.

Si vous comptez ensuite dans l'opposition, les anglais, écossais et américains des villes et des townships, qui, devant ressentir plus particulièrement les coups de ce renversement d'ordre, ne seront pas assez fous sans doute pour l'approuver, de plus, la grande majorité des paroisses, des districts de Québec et des Trois-Rivières, qui restent dans le *status quo*, puis enfin le grand nombre de fausses signatures apposées aux requêtes patriotiques; vous comprendrez que nos anarchistes n'ont pas encore fait tomber toutes les masses dans leurs filets. Il est donc assez clair que l'opinion publique n'est pas beaucoup en faveur des 92 résolutions, et que nous serons encore loyaux en dépit de la marotte de la chambre.

Mais quand les prétendus patriotes se seraient emparés de l'assentiment général, il n'y aurait en cela rien de surprenant; car ils ont convoqué des assemblées (*payables par la chambre*), sur tous les points de la province, des partisans intéressés à toutes les gloires patriotiques sous le nom de Canadiens, d'amis du pays, habitués qu'ils étaient depuis les administrations Craig et Dalhousie, à se regarder comme tels par ceux qui les ont pas suivis dans leurs nouveaux projets de bouleversement, ont mis tout en œuvre pour endoctriner des hommes inexpérimentés, paisibles et honnêtes, éblouir et enlever leur consentement. Vous voyez cependant que la chose n'a pas été très-loin. Le peuple est essentiellement loyal, et la lecture seule des 92 résolutions est suffisante pour lui faire regarder avec horreur la démarche de la majorité de la chambre. Je suis convaincu de cette vérité, que si les opposans au changement projeté de la Constitution avaient répandu un pamphlet contenant ces résolutions, le discours du Gouverneur, avec quelques explications dans les différentes classes de la société, les conventions populaires n'auraient rencontré que des opposans aux mesures violentes et attentatoires à notre allégeance à la mère-patrie, que la chambre d'assemblée a inconstitutionnellement adaptées.

Je suis, monsieur, etc.

UN AMI DE LA CONSTITUTION.

REMARQUES SUR L'OUVERTURE DU COMMERCE DE 1834.

(CONTINUES DE NOTRE DERNIÈRE FEUILLE.)

Quant au RUM, les importations de celui de la Jamaïque ont été à peu près celles de l'année précédente; toutes deux plus fortes que la demande ordinaire. Celles de Demerara et des *Mes du Ven*

on Sous-le-Vent, comme on les appelle ici, dans ces deux années, ont manqué à la consommation ordinaire de 2000 tonnes. Il a été fait bon de ce déficit par le surplus de l'autre. Le fonds qui en reste, pour ce marché-ci, est faible; il peut se monter à 100 tonnes. A Montréal, nous croyons qu'il excède 300 tonnes, principalement de la Jamaïque.

Les propriétaires (à part des spéculateurs), tant du sucre que du rum, paraissent n'avoir aucune confiance dans la stabilité même des prix actuels qui ont sensiblement décliné de ceux de l'automne dernier; nous pensons que c'est sans cause suffisante. Les encans fréquents de petites quantités ont tenu vers cela, et les prix sont maintenant incertains; cependant il sera bon de remarquer que les épiciers et les détaillants dans la province peuvent être considérés comme dépourvus de ces articles. Ici nous savons bien que c'est le cas.

L'importation de MELASSE de l'année dernière, en la comparant avec celle de l'année précédente, montre un déficit de 505 tonnes. Les prix sont devenus trop hauts, et en ont fait limiter la consommation. On s'attend que l'approvisionnement de printemps sera grand, vu les prix élevés de l'année dernière, et la réaction des droits.

CAFÉ.—Cet article a été tiré, à quelque exception près, des États-Unis. La consommation n'a nullement égalé celle des années précédentes, ce qui est le résultat vraisemblable de son augmentation de valeur: les fonds actuels sont plus forts que la demande.

SUCRE DES IN.-OUL.—Une importation excessive de cet article a eu lieu l'année dernière; elle égalait 2,802 sacs, et il en reste encore une quantité considérable en main.

ÉPICES.—Clou de girofle, piment, poivre, gingembre. Comme le fonds de l'année dernière a obtenu une valeur satisfaisante, et qu'il s'est bien vendu, on peut s'attendre pour ce printemps, qui probablement ramènera les choses à leur niveau ordinaire, et en rendra le prix aussi bas qu'il y a jamais été.

RIZ.—22s. 6d. à 24s. Cet article est moins recherché que d'ordinaire, et il a en partie cédé sa place à l'orge, qui devient d'un usage général. Le fonds de riz n'excède pas 100 tonnes, pour les premières et secondes mains.

SUI.—Il y a eu peu de variation dans l'importation de cet article depuis deux ans, et maintenant il s'en trouve un fonds considérable en magasin à Montréal. La demande en diminue, vu que Gaspé et plusieurs autres ports d'en bas reçoivent directement leurs approvisionnements, qu'ils tiraient auparavant de ce marché. L'exportation au Haut-Canada est presque finie, maintenant il s'approvisionne lui-même. Il y a deux salines dans le voisinage de Ste.-Catherine, qui sont productives et qui sont bien exploitées.

SAVON.—L'importation de cet article l'année dernière excédait celle de l'année précédente de 4,992 boîtes, et 1832 celle de 1831 de 3,446 boîtes. Il s'en trouve maintenant une grande quantité en disposition, et les prix diminuent. On calcule sur une petite importation pour ce printemps, et les prix reviendront.

CHANDELLES.—L'importation a été en augmentant depuis deux ans, et en l'ajoutant à ce qui s'en fait dans le pays, ce qui est considérable, la quantité a excédé de beaucoup la consommation. On peut aussi attribuer le bas prix à l'importation excessive de suif d'Angleterre et des États-Unis. On attend ce printemps une petite importation de cet article, qui, comme de raison, aura l'effet de faire baisser les prix.

TADAC.—En feuilles, des États-Unis, 8d; manufacturé n° 2, 8d; n° 1, 9d.—en feuilles du Haut-Canada, point. Le marché actuel est dépourvu de cet article, et les prix en sont comparés avec ceux de l'année précédente, sont hauts. Le prix élevé qui se maintient sur le marché de New-York ne produira pas cependant de réductions sérieuses ici.

ARTICLES DE MARINE.—Il n'y a point d'approvisionnement d'esprit de térébenthine, ni il n'y en a jusqu'aux arrivages de la mer. La résine est toujours rare et demandée; mais on en attend de grandes quantités, ce qui va faire diminuer les prix. La poix, ce fonds égale presque la demande actuelle; le goudron, ce fonds suffit pleinement à la demande.

POISSON.—Cet article a été peu profitable, et littéralement parlant, mauvais; et les acheteurs ont généralement fait des affaires à leur perte. L'importation a été excessive, ayant plus que doublé celle des années précédentes. Le manque de soin en emballant le hareng et tous autres poissons, a été fortement blâmé; et l'année présente fera voir si l'on en pourra obtenir quelque bon résultat. Le canal du Rideau, ci-devant le grand débouché pour toutes les espèces de poisson, étant maintenant achevé, ne demande plus d'approvisionnement, et les harengs de lac ayant abondé dans le Haut-Canada l'année dernière, ont diminué les approvisionnements qu'ils en tiraient de nous. Les ventes de poisson en général se sont faites par encan; et pour clore il a été soufflé des pertes sévères.

VITRES.—Une importation excessive de 6,542 boîtes de cet article, comparée avec celle de 1832, a eu lieu l'année dernière, ce qui a excédé le besoin ordinaire. Vu les prix élevés de l'année dernière, on en attend de grandes quantités, et alors une réduction sensible de prix aura lieu.

BLE.—La demande de blé de semence a été grande, vu le manque de récolte de l'année dernière, dans la partie inférieure de la province; et il en a été vendu une grande quantité à 6s 3d @ 6s 6d le minot. Peu ou point de blé du Bas-Canada sera propre à être mis en engrais. Il a été fait plusieurs ventes pour manufacture à 5s 6d @ 5s 3d par minot. On ne s'attend point que ces prix se maintiendront, lorsque les approvisionnements viendront au marché. Point de blé du Haut-Canada à vendre ici; à Montréal il se tient à 5s 6d par 60 livres.

POIS.—La demande en a été considérable, et il s'est fait de grandes ventes à 6s @ 5s 6d par minot pour celui de qualité.

AVOINE.—Vaut à présent 1s 6d @ 1s 5d par minot. Il n'est pas probable que ces prix se maintiendront.

FROMENT.—Il en reste environ 6,000 quarts, et en venant de nouveau au marché les prix tomberont à 28s 6d pour la supérieure, et 27s 6d à 27s 3d pour la belle. Il dépendra des approvisionnements qui nous viendront, si les prix continueront ou non.

FARINE DE BLED-D'INDE.—Peu au marché—prix, 10s à 16s par quart de 168 livres. La demande en est faible.

ECHANGE.—Il est en hausse: 6 à 6½ 100 de prime, est maintenant demandé pour des lettres à 60 jours de vue, et il y en a peu à vendre.

MARIE.
Aux Trois-Rivières, le 28 avril, par le révérend Messire Boucher, Jean L. Mondlet, écuyer, avocat de cette ville, à Dlle. Claude Matilde Eliza, fille aînée de M. Charles F. Routier, marchand aux Trois-Rivières.

DECÈS.
A Québec, le 3 du courant, à l'âge de 58 ans, après une maladie de 5 mois, dame Josephe Bertrand, épouse de M. Jean Dorval.
Au faubourg St. Roch, dimanche dernier, par les suites d'un accident en tombant du haut d'un échafaudage, dans le chantier de M. Blunt, M. Pierre Hébert, l'un des plus anciens charpentiers de navire, à l'âge de 68 ans.
A St. Joachim, le 20 avril dernier, à l'âge de 38 ans, Dame Marie Louise Mercier, épouse de Paul Filion, écuyer.
A St. Eustache, le 24 avril, dame Marie Elizabeth Lemer St. Germain, épouse de M. Giobensky, écuyer, âgée de 32 ans.

A Boucherville le 25 avril, à l'âge de 29 ans, dame Cécile Dufor, épouse de M. J. Bte. Aubertin.
A New-York, en avril dernier, M. John Quilliam, imprimeur.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUÉBEC.
PATRONNE—La très-honorable Mylady AYLMER.
Il y aura une Assemblée Générale de cette Société à la Chapelle St. Louis, LUNDI le 12 de mai courant, à DEUX heures P. M., à laquelle les Dames de la Société sont priées d'assister.
Par ordre,
M. LOUISE CHAUVEAU,
Québec, 6 mai 1834. Secrétaire.

ON a besoin, sans délai, d'un jeune garçon Canadien, qui devra servir un monsieur qui se rend aux États-Unis pour sa santé. On exigera des certificats de caractère. S'adresser au Bureau de la Gazette de Québec.—6 mai 1834.

VENTES PAR ENCAN.
Verrierie, vins, etc.—Par J. & J. M. FRASER, aux hangars de M. M. HAMMOND GOWEN & Cie. rue St. Jacques, MERCRÉDI le 7 mai, à UNE heure, (pour clore des consignations.)

ONZE ANGRES, 1 à 7 quintaux
20 douzaines bûches
19 quarts
35 demi-quarts } Goudron de charbon de terre
34 quarts goudron
30 caisses verrierie coupée et unie
50 caisses meilleur savon jaune
40 paquets aciers blistérés
70 caisses toile à voile
100 demi-boîtes vins, assorties
2 paquets moutarde, en jarres de 4 à 6 livres
6 barriques eau-de-vie de Cognac
3 caisses Claret Larose, 1 doz. chaque
5 do Sauterne do do
5 do Châteauneuf do do
5 do Hérmitage do do
12 do Champagne do do
2 charnues anglaises
3 gils do
Un phœnix supérieur à l'anglaise
Une quantité de peintures et autres articles.
Québec, 29 avril 1834.

VENTES DE THÉS.
L'ES ventes publiques de thés au ront lieu aux magasins des agents de l'hon. Compagnie des Indes Orientales à Québec, MERCRÉDI le 7 mai, à Montréal VENDREDI le 16 mai, à 12 heures du matin.
On publiera des catalogues des thés, et on peut examiner les caisses d'échantillons durant les trois jours précédant la vente à charge de ces deux places.
FORSYTH, RICHARDSON & Cie.
Agents pour l'Hon. Cie. des Indes Or.
Montréal—15 avril 1834.

GENÈVE, eau-de-vie, clous, pipes, set pour table, arrow-root, et 25 caisses chapeaux d'hommes.—Par J. & J. M. FRASER, à leur chambre d'encan, le SAMÉDI 10 du courant, à UNE heure.

DIX pipes genièvre de la Hollande
7 pipes brandy de Cognac
50 quarts clous coupés
50 lb. Les pipes à fumer
20 sacs set de lin pour la table
20 douzaines jalouses
10 boîtes d'arrow-root.

Aussi,
Une quantité de vieux cuivre et de vieux plomb en feuilles.
ET—Pour clore des consignations:
25 caisses chapeaux de dames, dito plus commun et de laine, dito de goût.—5 mai 1834.

VENTE D'ARTICLES DE MARINE.
AU COMPTÉ DU GOUVERNEMENT.
A MONTREAL, près du Courant St. Marie, le LUNDI 12 Mai, aux hangars de Marine—3 acres avec travers de bois de 20 à 25 quintaux
472 tarières de ½ à 2½
25 bûches, 200 pces
74 manches, différentes sortes
33 poulies fûches de cuivre de 4 poutres
Une quantité de poulies mouture de cuivre, fûche d'acier de 8, 10, 11, 12 poutres, simples et doubles
Grosses poulies de 15 à 20 poutres, de trois à quatre doubles
Dix-cinq cordages pour manoeuvres de 9 à 25 poutres
150 fûches de fer; 300 dito; 900 dito; 250 sets dito, de différentes grosseurs.
1200 dito pour grosses pentures
½ quintal de cuivre à fûches. ½ à 1 8 poutres
44 tonneaux fer rond de 5-8 à 1½ poutres
Brosses pour mains, pour peinturer, pour brai et pour blanchir.
200 brasses câble de chaîne, égal à un câble de chanvre de 15 poutres
200 dito de 12 poutres
500 lb. hand hooks
41 chaînes à cageux
147 tonnes de fer
20 quintaux blanc d'Espagne
24 chantepleurs de cuivre
25 rouleaux cordage blanc de 5 à 7½ poutres, qualité supérieure
2 câbles de 100 brasses et de 16½ poutres
3 dito de 60 brasses de 13 poutres
46 câbles de 2 à 3 poutres
56 rouleaux cordage à câble, 2 à 2½ poutres
11 haussières de 7 à 10 poutres
27 rouleaux cordage à haussières, 5 à 4 poutres
541 dito ½ à 2 ditto
700 colles-moutons
1000 Port-Hook, Jastings, &c.
5 quintaux différentes sortes
40 ciseaux pour fer
1600 vitres de 10 x 8 et 10 x 14
21 pierres à affiler
1500 paires pentures, assorties
3000 crochets de fer pour manoeuvres
66 cercles de fer pour mâtures
5 quintaux fer carré
4 courbes de fer
38 lances pour fumer les bâtiments
7 tonneaux plomb en feuille
47 tonneaux cylindre de plomb
87 plombs à sonder
21 qix. cui.
40 lignes de sonde
250 serrures, différentes sortes
1 quintal fûches, etc. du cuivre
112 Marline Spikes
28 quintaux clous de cuivre
170 quintaux clous de fer
5 tonneaux Goupes, meilleure qualité
1 quintal étoupes-blanches
180 quintaux brai de Stockholm
Une quantité de peinture d'huile, plaques de fer, plaques mêlées; manoeuvres pour pompes, &c.
1 tonneaux anneaux et fûches de fer
1140 vitres de cuivre de fer pour serures
500 fûches de cuivre de 18 onces chaque
27 dito de 16 onces
20 poutres pour mâs de hune
800 crampes de cuivre pour quille
4 quintaux ficelle
600 anneaux cuivre pour hamaes
20 staux simples et doubles
Ferrailerie pour gouvernails, et une grande variété d'autres articles.

CONDITIONS.
On exigera le paiement argent comptant d'un quart du prix d'adjudication, au moment de l'achat, qui deviendra la propriété, si le reste n'est pas payé et les articles enlevés le 1er jour prochain.
Le tout peut être examiné sur les lieux.
Dépôt Naval,
Montréal, 24 avril, 1834.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu William Holmes, écuyer, en son vivant de Québec, Médecin et Chirurgien, sont priées de transmettre leurs comptes sans délai au soussigné; et ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de payer.

CIDRE.
QUELQUES tonnes de cidre supérieur de Pen-que, à vendre par les soussignés, qui acceptent des ordres pour d'autres approvisionnements.
25 avril 1834. ROBERT SIMPSON, et cie.

CHAPEAUX.—Le soussigné vient de mettre en vente, chapeaux superfin et à la dernière mode, noirs et drab.
R. SYMES, rue du Palais.
De trois piastres et au-dessus.—14 avril 1834.

AUX IMPRIMÉURS.
DES propositions seront reçues à ce bureau, d'ici au lundi 18 mai, à midi, pour l'impression de certains règlements en blanc et formulés de comptes à l'usage des officiers des Douanes aux différents ports d'entrées de l'intérieur, et en conformité avec les échantillons qu'on peut examiner au bureau d'ici à cette date etc.
Les exemplaires doivent particulariser le prix chaque 100 aires.
H. CRAIG, secrétaire.
Bureau du secrétaire civil,
Québec, 25 avril 1834.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. McKEE, chirurgien-dentiste, est maintenant domicilié au No. 7, rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel d'Alton.—5 mai 1834.

ON a besoin d'une personne qui entende bien à CARDER et FILER et la FABRIQUE des TOILES. S'adresser au bureau de la Gazette de Québec, côté de la Base-Ville.—Québec, 1er avril 1834.

FABRIQUE DE CHAISES VERNIES ET DE MEUBLES EN GENERAL.
N° 24, rue Desfossés, près de chez M. T. Levallé, épicière.

WILLIAM DRUM, présente ses remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement et le support qu'a eu la ci-devant société et lui-même avant que la société ait existé, et prend la liberté de les informer qu'il continuera les affaires sur un grand plan au même établissement, rue Desfossés, conduisant à la rue St. Paul; où il aura constamment en main un grand assortiment de chaises, &c.
A vendre maintenant, 50 douzaines de chaises de toute sorte et de différents patrons.
—Aussi—
Tables d'acajou à diner, à cartes et à loo, buffets, sophas, &c. &c. qu'il vend maintenant à très bas prix ou à crédit approuvé.
Québec, 5 mai 1834.

NOUVELLE ECOLE SUPERIEURE.
M. GEORGE RICH, ci-devant d'Écosse, et de King's College, Aberdeen, prend la liberté d'annoncer respectueusement à ses amis et au public, qu'il se propose d'ouvrir une ÉCOLE pour les deux sexes, dans la Base-Ville de Québec, le MARDI 6 mai prochain, dans la maison ci-devant le domicile de M. Douglas, épicière, près de chez M. Carter et Muckle, rue St. Pierre. Les branches qu'il se propose d'enseigner, sont, l'anglais, l'orthographe, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire anglaise, la géographie, l'élocution, le latin et le grec. Les prix et les heures d'école seront connus en s'adressant à M. Rich, à sa chambre d'école.
M. Rich ayant enseigné, pendant l'hiver dernier, dans plusieurs familles, pourra renvoyer à plusieurs dames et messieurs en ville, quant à sa capacité et son caractère.
30 avril 1834.

SOCIÉTÉ DISSOUE.
LA Société ci-devant existante sous la raison de TURGEON & THORNTON, doit cesser dès ce jour, par consentement mutuel. Ceux qui ont quelques réclamations contre elle sont priés de les présenter; et ceux qui lui doivent sont spécialement requis de payer leurs comptes à l'un ou l'autre des soussignés; autrement, ils seront placés entre les mains de leur procureur pour être recouvrés.
CHS. TURGEON,
ROBT. THORNTON.
Québec, 1er mai 1834.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA Société existant entre les soussignés, sous la raison de P. PELLETIER & CIE, devant être dissoute au 1er mai prochain, par accord mutuel, ils prennent la liberté d'informer le public, que le Sr. P. Pelletier est chargé d'en terminer toutes les affaires; et que comme le prompt règlement en est indispensable, il sera dans la nécessité de prendre des mesures coercitives contre tous ceux qui d'ici en trois mois n'auront point satisfait aux demandes de la société contre eux.
Ils profitent de cette occasion pour remercier le public de l'encouragement dont la société a été favorisée, et ils en sollicitent la continuation pour le Sr. P. Pelletier, qui doit suivre la même négociation, ci-devant occupé par la société, en la Base-Ville de Québec, rue Sous-le-Fort, et pour Henry Coté, qui doit aussi continuer le même négociation dans la maison No. 19, rue Sous-le-Fort susdite.
P. PELLETIER,
HENRY COTE'.
Québec, 30 avril 1834.

LA société ci-devant existant entre DRUM ET VALLIÈRES ayant été dissoute depuis le 1er avril dernier, le soussigné reconnaissant de l'encouragement dont il a joui avec son associé, informe respectueusement le public qu'il a transporté sa fabrique rue St. Vallier, No. 16, faubourg St. Roch, où il espère, par son assiduité, de continuer à mériter la faveur du public.
IL MAINTIENANT EN MAIN,
50 douzaines chaises de différentes sortes et patrons, buffets, tables à diner et à cartes, commodes, chiffonniers, garde-ropes, sofas, miroirs, meilleur vernis copal pour voitures et meubles, etc. qui seront vendus à bas prix pour argent comptant ou crédit approuvé.
Québec, 30 avril, 1834.
J. O. VALLIÈRES.
N. B.—Ordre exécuté avec exactitude, ponctualité et la plus grande attention.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu CHARLES LAFRÈRE, en son vivant des Trois-Rivières, avocat, sont priées de les transmettre dûment attestées au soussigné, en son étude, aux Trois-Rivières, rue Bonaventure; et ceux qui doivent à la dite succession sont requis de payer sans délai.
Trois-Rivières, 25 avril 1834.
A. POLETTE,
Avocat.

LES personnes qui ont des réclamations contre l'Hôpital des émigrés sont priées de les transmettre, cachetés à M. SEALY, l'Intendant de l'Hôpital, pour faciliter au comité de régie le moyen de payer le montant d'argent comptant ou crédit approuvé, en conformité à la loi, passée durant la dernière session de la législature.
J. MORRIN, J. W. A. HALL, JOS PARENT, T. A. YOUNG.
Québec, 19 avril 1834.

INFORMATIONS désirées de Nathalie Richard, qui a quitté la maison du soussigné, son époux, cultivateur au Cap Santé, le 16 octobre, 1831: Elle était alors dans un état de folie complète, et on suppose qu'elle s'est transportée et qu'elle est décedée dans quelque paroisse éloignée. Voici le signalement de cette femme: âgée de 40 ans, taille médiocre, cheveux blonds, nez long, deux dents de manque au milieu de la mâchoire supérieure. Elle était vêtue d'habits de deuil au moment de son départ.
M. M. Les Curés ou autres personnes qui pourraient avoir quelque renseignement à donner sur la dite Nathalie Richard, sont respectueusement priés de les transmettre à M. le Secrétaire de Mgr. l'Évêque de Québec.
M. BELLEISLE.

A VENDRE.—1,200 quarts fleur supérieure du Haut-Canada (Yonge Mill Brand)
600 quarts belle dito
1000 quarts fleur supérieure de Genesee
400 quarts dito belle ditto
250 quarts farine de maïs séchée au chaudoir.
3 tonnes bon whiskey de Montréal
Quelques caisses brandy supérieur, 1 douzaine chaque, S'adresser à THOMAS CRINGAN & Cie.
Québec, 12 avril 1834. No 1, Chambres Commerciales.

A VENDRE.—RUM de la JAMAÏQUE en tonnes, tierces et quarts; Rum de Demerara fort, quelques tonnes.
Sucre de la Jamaïque en boucauts, tierces et quarts Jus de limon clarifié, en tonnes et quarts Harengs de Terre-Neuve.—Fil à saumon.
D. FRASER,
46, rue Champlain.
7 avril 1834.

A VENDRE par les Soussignés:—
A Verrierie de toutes sortes,
Câbles et chaînes à ancre, de diverses grosseurs,
Coupe-roze en quarts, feuilles de plomb de 4 à 8 livres,
Coal Tar et goudron, toile à voiles à patente,
Crown Glass en ½ boîtes 6½ x 7½ et 7½ x 8½
Bouteilles à vin, pintes et quarts,
10 pipes de madère de maïs séchée au chaudoir,
Sherry en barriques et en quarts,
Cognac Brandy en barriques, de bon fumet; cordage assorti et poulies anglaises assorties, ciment de Romaux, pierres à moulange de diverses grandeurs, foyers de vaisseaux, etc.
Aussi.—Quelques caisses des vins suivants:
Champagne
Larose Claret
Sauterne
Longueville Claret } par paquet de 1 douz. chaque.
Hermitage
Et—Deux caisses de chapeaux supérieurs.
S'adresser à H. GOWEN & Cie.
24 mars 1834. rue St. Pierre.

A LOUER.
UNE MAISON située près du pont de la Rivière Chaudière, de 24 pieds sur 48, bien adaptée à un domicile pour 146, ou pour un ouvrier. Pour les conditions s'adresser au soussigné, au moulin à scie d'Échemin. 21 avril 1834. THOS. HICKIE.

EMPLACEMENTS
A CONCÉDER sur les Plaines d'Abraham, sur le cap au-dessus du chantier de M. Black, situation très à la main pour les personnes qui travaillent au Foulon.—VINGT-SIX EMPLACEMENTS, de 40 sur 60 pieds; de 40 sur 70, et de 40 sur 90.
S'adresser à H. GOWEN,
Québec, 8 avril 1834. rue St. Pierre.

A LOUER, la maison, terre et bâtiments situés dans le premier rang de la Seigneurie de DESCHAMBAULT, appartenant ci-devant à François Amelin, et dernièrement achetés par HENRY BLACK, écuyer, Seigneur du lieu. S'adresser au propriétaire à Québec, ou à son agent, Paul Bigué, éc., à Fortneuf.—5 mai 1834.

A LOUER et possession immédiatement, cette maison agréablement située, étant jointe à la propriété de J. G. Clapham, éc. Cette maison ayant été dernièrement peinte et ornée de tapisserie, et ayant outre des réparations complètes; elle serait très commode pour une famille respectable. Il se trouve sur les lieux un beau jardin. une remise, étable, &c.
Les conditions seront faciles. S'adresser au propriétaire en son bureau, près de la banque de Québec.
NATHANIEL JONES.
Québec, 22 avril 1834.

A LOUER, La grande maison de pierre avec comptoir, située aux coins des rues St. Pierre et St. Paul. Aussi, hangar de bois, appentis et quai, etc., situés en arrière d'icelle. Possession au 1er mai. S'adresser à Wm. BUDDEN et cie.
15 mars, 1834. Quai de Goudie.

A LOUER, et possession donné le 1er mai prochain, une MAISON située au bout de l'île d'Orléans, avec jardin et hangar.—Pour meilleure information, s'adresser à PIERRE BONNEAU, rue St. Paul.
Québec, 24 février, 1834.

A LOUER, et possession à être donnée le 1er mai prochain, le hangar, rue St. Jacques, maintenant occupé par Home, M. Naught, & cie.
Aussi—Le hangar et bureau, joignant le susdit, occupé par Jos. W. Lencraft.
Et les appartements et commodes, situés dans les rues Arthur et Dalhousie, avec une cour spacieuse, bien adaptés pour un établissement d'Encan.
S'adresser à JER. LEAYCRAFT.
Québec, 24 février 1834.

A LOUER.—Deux nouvelles maisons fait sans suite au nouveau marché, rue St. Paul. Aussi, plusieurs petites maisons proche du chantier du soussigné.
S'adresser à JOHN MUNN.
Québec, 21 février 1834.

A VENDRE.—Cette belle FERME, située du côté nord de la Petite Rivière St. Charles, joignant le pont du Commissaire; contenant environ 91 arpens en superficie, dont 84 en bon état de culture, produisant annuellement environ 6000 boites de foin, sans compter le grain et les légumes.
Aussi—
UNE FERME A BOIS, d'environ huit milles de la Ville, contenant trente arpens en superficie.
Pour les particularités, &c. s'adresser à A. PARANT, N. P., ou au propriétaire ALEX. CAMPBELL, sur les lieux.
Québec, 17 avril 1834.

A LOUER.—Le nouveau hangar sur le quai du soussigné, fort convenable pour des marchandises sèches ou autres que l'on voudrait préserver de la vermine. Les conditions seront faciles.
S'adresser à HENRY ATKINSON,
Rue St. Jacques,
17 février 1834.

A VENDRE.—Et principale partie du prix d'achat à demeurer sur la propriété pendant un certain nombre d'années, ou à LOUER, pour une ou plusieurs années, à commencer le 1er mai prochain, cette propriété de valeur située à Près-de-Ville, joignant le quai de la Brasserie d'un côté, et le quai de Bréhaut de l'autre, et maintenant occupée par Messrs. Price et cie.—On pourra en voir le plan en l'étude du Notaire soussigné, qui pourra fournir toutes les informations nécessaires.
L. F. MACPHERSON, N. P.

A VENDRE ou à LOUER, le Chantier, le Hangar et le Terrain situés vis-à-vis le dit Chantier, entre les rues St. Paul et St. Charles, à la Canoterie, en la Base-Ville de Québec, tout ci-devant occupé par M. Taylor, comme Chantier. Le hangar pourrait devenir bien logeable, moyennant certaines réparations.
—Aussi—
Le jardin de la maison seigneuriale de St. Roch. Ces propriétés pourraient se diviser avec avantage en plusieurs lots; et le tout se vendra à des conditions faciles.
Et à vendre, à des termes faciles, la maison, les hangars et dépendances à la dite Canoterie, maintenant occupée par Messrs. Eckart et White.—On pourra en voir des plans chez le Notaire soussigné, qui donnera toute information requise.
L. T. MACPHERSON, N. P.

A VENDRE.—Et la principale partie du prix d'achat à demeurer sur la propriété pendant un certain nombre d'années, ou à LOUER, pour une ou plusieurs années, à commencer le 1er mai prochain, cette propriété de valeur située à Près-de-V